



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MANCHE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



JUILLET 2013
NUMÉRO SPÉCIAL N° 41



ISSN 0996 - 7494

Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés
peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication
est réalisée et sur le site Internet de la préfecture :

<http://www.manche.gouv.fr>

Rubrique : Publications - Annonces et avis - Recueil des actes administratifs

3EME DIRECTION - ACTION ECONOMIQUE ET COORDINATION DEPARTEMENTALE	2
<i>Arrêté n°13-204 du 23 juillet 2013 portant désignation du sous-préfet chargé d'assurer la permanence des 25 et 26 juillet 2013 inclus</i>	
DIVERS.....	2
DIRNO - DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES ROUTES NORD-OUEST.....	2
<i>Arrêté n°2013-35 du 22 juillet 2013 portant subdélégation de signature en matière de gestion du domaine public et de police de la circulation pour le département de la Manche.....</i>	

3EME DIRECTION - ACTION ECONOMIQUE ET COORDINATION DEPARTEMENTALE

Arrêté n°13-204 du 23 juillet 2013 portant désignation du sous-préfet chargé d'assurer la permanence des 25 et 26 juillet 2013 inclus

Vu la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
 Vu le décret n°92.604 du 1er juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration
 Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements et notamment son article 45 ;
 Vu le décret du 15 avril 2010 nommant M. Yves HUSSON, sous-préfet de Cherbourg ;
 Vu le décret du 4 février 2011 portant nomination de M. Christophe MAROT, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de la Manche ;
 Vu l'arrêté préfectoral n°13-47 du 8 juillet 2013 donnant délégation de signature à M. Yves HUSSON, sous-préfet de Cherbourg ;
 Considérant l'absence de M. Christophe MAROT, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de la Manche, préfet par intérim chargé de l'administration de l'Etat dans le département ;
 Considérant qu'il convient de procéder à la désignation d'un sous-préfet chargé de la permanence en l'absence du préfet par intérim ;
 Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,
Art. 1 : M. Yves HUSSON, sous-préfet de Cherbourg, est chargé de la permanence les 25 et 26 juillet 2013 inclus.
Art. 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.
 Signé : Le secrétaire général chargé de l'administration de l'Etat dans le département : Christophe MAROT

◆
DIVERS

DirNO - Direction Interdépartementale des Routes Nord-Ouest

Arrêté n°2013-35 du 22 juillet 2013 portant subdélégation de signature en matière de gestion du domaine public et de police de la circulation pour le département de la Manche

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
 Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
 Vu l'arrêté en date du 30 août 2010, portant nomination de M. Alain DE MEYÈRE, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest à compter du 1er octobre 2010 ;
 Vu l'arrêté n°13-66 du préfet par intérim de la Manche, M. Christophe MAROT, du 08 juillet 2013, portant délégation de signature à M. Alain DE MEYÈRE, Directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest ;
 Vu l'arrêté du préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime, préfet coordonnateur des itinéraires routiers nationaux, en date du 21 juin 2006, modifié par l'arrêté en date du 25 avril 2013, fixant l'organisation de la Direction interdépartementale des routes Nord-Ouest ;
 Vu l'organigramme du service ;
Art. 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain DE MEYÈRE, directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest, subdélégation de signature est donnée à M. Philippe RÉGNIER, ICTPE, directeur adjoint.
Art. 2 : Subdélégation est donnée dans la limite de leurs attributions à :
 Florian WEYER, IPEF, chef du Service des Politiques et des Techniques, à l'effet de signer les décisions visées aux points 1.1 à 1.14 - 2.1 à 2.13 de l'arrêté préfectoral susvisé
 Tomas HIDALGO, IPEF, adjoint au chef du Service des Politiques et des Techniques, à l'effet de signer les décisions visées aux points 1.1 à 1.14 - 2.1 à 2.13 de l'arrêté préfectoral susvisé
 Pascal MALOBERTI, ICTPE, secrétaire général, à l'effet d'exercer les compétences prévues aux points 1.14 et 3 de l'arrêté préfectoral susvisé
 Thibaut SARRAZIN, ITPE, chef du Pôle Sécurité Routière Exploitation, à l'effet de signer les décisions visées aux points 2.1 - 2.2 - 2.7 - 2.9 de l'arrêté préfectoral susvisé
 Stéphane BUTEL, ICTPE, chef du district Manche-Calvados, à l'effet de signer les décisions visées aux points 1.1 - 1.2 - 1.6 à 1.12 - 2.11 et le point 3 uniquement concernant les règlements amiables des accidents de la circulation, de l'arrêté préfectoral susvisé
 Sébastien COLOMBO, TSCDD, adjoint au chef du district Manche-Calvados, à l'effet de signer les décisions visées aux points 1.1 - 1.2 - 1.6 à 1.12 - 2.11 de l'arrêté préfectoral susvisé
 Philippe LECONTE, TSCDD, adjoint au chef du district Manche-Calvados, à l'effet de signer les décisions visées aux points 1.1 - 1.2 - 1.6 à 1.12 - 2.11 de l'arrêté préfectoral susvisé
 Irène MENGIN LECREULX, AA, chef du pôle juridique, à l'effet d'exercer la compétence prévue au point 1.14 de l'arrêté préfectoral susvisé
Art. 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Art. 4 : Le Directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Manche et dont une copie sera adressée à la préfecture de la Manche.
 Signé : Pour le préfet par intérim de la Manche, Le directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest par délégation : Alain DE MEYÈRE